

Les finances sont saines mais l'État pourrait assombrir l'avenir !

Près de 3 M€, c'est la somme dont dispose le SDEE dans ses caisses pour envisager l'avenir avec sérénité. Mais tout n'est pas aussi simple. Confronté à une dette abyssale, l'État envisage plusieurs réformes qui pourraient avoir des conséquences néfastes !

PATRICK BIANCONI

Le Syndicat départemental d'énergie et d'équipement (SDEE) a tenu son assemblée générale le 1^{er} avril à Mende dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie (CCI). « On est dans notre salle, qui est vraiment accueillante », a déclaré le président, Alain Astruc. Le SDEE a en effet acheté, l'été dernier, le bâtiment de la CCI. Début 2026, ses services déménageront donc du boulevard Henri-Bournillon vers le boulevard du Soubeyran !

Les comptes administratifs ont été présentés par Marc Schwander, le trésorier principal de la Direction générale des finances publiques (DGFIP).

En 2024, le budget général atteignait 14 361 422 € en ce qui concerne les dépenses. 73 % ont été consacrées aux travaux : 5 589 119 € pour la voirie et 4 432 699 € pour l'électrification ! L'acquisition du bâtiment de la CCI, qui accueillera les services, a nécessité un investissement de 1 290 716 €. S'ajoutent 613 782 € de subventions aux communes et aux Communautés de communes.

Le total des recettes s'est élevé à 15 618 713 € : 6 179 797 € de participation des communes aux travaux, 1 647 063 € de taxe sur l'électricité, 1 300 000 € en provenance du fonds financé par les distributeurs d'électricité. Le SDEE a également eu



▲ Alain Astruc (3^e en partant de la droite) préside le SDEE. PHOTO PBLIN

recours à un emprunt de 1 250 000 €.

Ce budget général 2024 a ainsi enregistré un excédent de 1 257 291 € ! Un résultat à relativiser car après la prise en compte des travaux qui restent à réaliser, on arrive en réalité à un déficit de 266 892 €. Mais pas de panique, les excédents des années précédentes permettent au SDEE de compenser largement les pertes enregistrées en 2024 puisqu'il dispose d'une marge financière de 2 747 131 € !

Vice-président du SDEE, Jean de Lescure a salué « la bonne santé financière de notre syndicat. Ce n'est pas si courant aujourd'hui ! Il est tourné vers l'avenir et prêt à relever

les défis de demain pour maintenir des services publics de qualité pour le territoire et ses habitants. Je souligne la transparence qui domine dans nos travaux. Le président est très attaché à ce fonctionnement ».

Si personne ne peut contester que les finances du SDEE sont saines, le syndicat est lui aussi confronté à un contexte budgétaire incertain. Il s'interroge sur la pérennité de certaines de ses ressources.

Plusieurs évolutions réglementaires récentes appellent en effet à faire preuve de vigilance :

- La loi de finances 2025 modifie les aides à l'électrification rurale qui représentent pour le SDEE une ressource annuelle d'environ un million d'euros ! Pour faire simple, le mode de financement change, ce qui rend ces subventions incertaines et directement dépendantes des décisions budgétaires annuelles de l'État.

« Le montant de ce fonds devient incertain et révisable, a alerté Laurent Linaas, le directeur général des services du SDEE. On n'a qu'une facture annuelle des crédits accordés. Qu'en sera-t-il en 2026 ? Personne ne peut répondre à cette question. On met tout en œuvre pour éviter une nouvelle fracture territoriale. Un gros combat a été mené à l'été 2024. Les enveloppes sont conservées en 2025 mais après ?



LUTTER POUR FAIRE ENTENDRE, UNE FOIS DE PLUS, LA VOIX DE NOTRE MONDE RURAL

LAURENT LINAAS

On va lutter pour faire entendre, une fois de plus, la voix de notre monde rural ».

- La Taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), versée à l'État pour la gestion des déchets, connaît depuis 2020 une trajectoire à la hausse (de 42 à 65 € par tonne de déchets enfouis). Une surtaxe de 5 € a été instaurée au 1^{er} janvier 2025. Elle s'appliquera aux déchets réceptionnés par chaque installation de stockage (le site de Redondel en l'occurrence) si le seuil annuel fixé par le préfet de Région est dépassé ! « L'objectif national est de réduire de 50 % les quantités de déchets mises en décharge. La TGAP supportée par le SDEE et ses structures adhérentes a dépassé le million d'euros en 2024. Imaginez si on prend une surtaxe », confesse plusieurs responsables du SDEE.

Il devient de plus en plus urgent de faire comprendre aux habitants qu'ils doivent trier leurs déchets afin de permettre une diminution des tonnages enfouis et de contenir les charges de TGAP à venir. Si ce n'était pas le cas, les Lozériens doivent s'attendre à voir exploser leur taxe sur les ordures ménagères qu'ils payent en même temps que leur taxe foncière !

La pression des agences

En 2024, le SDEE a réalisé 2,1 M€ de travaux en lien avec l'eau et l'assainissement. Le syndicat est en contrat avec 51 collectivités pour l'entretien des réseaux.

Et demain ? La situation évolue en fonction des épisodes successifs du long feuilleton du transfert des compétences eau et assainissement. La loi du 3 août 2018 imposait aux communes de les « passer » aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2026. En France, une grande majorité des communes l'ont fait. Dans notre département, seulement trois des dix Communautés de communes (notamment Cœur de Lozère) assurent cette double compétence depuis plusieurs années. Une quatrième ayant uniquement l'assainissement !

Coup de théâtre le 9 octobre 2024, Michel Barnier, alors Premier ministre, a annoncé mettre un terme à cette obligation, sous réserve que les transferts ne soient pas encore

réalisés ! Une loi devait bientôt acter la fin de cette obligation !

« Le SDEE est là pour œuvrer avec nos collectivités. Quand on voit les pressions des agences de l'eau, ce n'est pas normal. Ce sont les communes qui décident », a tonné Alain Astruc. Jean-Paul Pourquier a confirmé que le « transfert des deux compétences ne devrait plus être obligatoire. On verra avec le texte définitif ».

Jean de Lescure n'a pas pratiqué la langue de bois : « Certaines agences de l'eau menacent de ne plus subventionner les communes qui gardent les deux compétences. Elles aideront seulement les Com Com qui auront ces deux compétences ».

« On ne peut pas d'un côté laisser le choix aux communes et puis leur dire que les agences de l'eau ne les subventionneront plus si elles ne transfèrent pas l'eau et l'assainissement aux intercommunalités. C'est abusique ! », a conclu Jean-Paul Pourquier.

PD

Enedis : Laurence Galabrun quitte la Lozère

Après cinq ans en Lozère en tant que directrice territoriale d'Enedis (gestionnaire du réseau de distribution d'électricité), Laurence Galabrun a annoncé, lors de l'assemblée générale du SDEE, qu'elle quittait le département pour « d'autres horizons. C'est avec beaucoup d'émotion que je pars. Je ne cache pas que j'en ai les larmes aux yeux ». Son successeur, depuis le 1^{er} avril, est Alain Vaissière qui arrive en provenance de l'Aveyron.

Laurence Galabrun est revenue sur l'épisode météorologique du samedi 8 février : « Un mètre de neige sur la moitié de la Lozère d'ouest en est ! Dix mille clients sans électricité. Mais 90 % étaient rétablis dès le dimanche soir. Le préfet avait du mal à croire que nous y arrivions. On a tenu bon notre objectif ! ».

PS